

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le mardi 3 juillet 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le mardi 3 juillet 2018, à 19 heures 30.

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Étaient absents Monsieur Maxime Giroux et Monsieur Martin Bibeau.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 juin 2018.
5. Lecture et approbation des comptes à payer.
6. Approbation des états financiers trimestriel.
7. Période de questions.
8. Avis de motion (règlement 003-07-2018).
9. Adoption du premier projet de règlement de modification du règlement #003-07-2018 concernant les dates des ventes de garage.
10. Soumission pour champ d'épuration du 631 et du 636 rue Principale.
11. Soumission pour électricité du centre.
12. Dépôt du règlement de la MRC de d'Autray # 238-2.
13. Terrain du cimetière.
14. Demande.
 - 14.1 Demande d'appui pour Sinfonia Souper-concert
 - 14.2 J'ai soif de santé dans ma municipalité.
 - 14.3 Homme à tout faire.
 - 14.4 Demande de soutien; Semaine nationale de l'action communautaire automne de Lanaudière.
 - 14.5 Haie de cèdre par Monsieur Nauld.
15. Rapport de la directrice générale.
 - 15.1 Dossier 631 Principale.
 - 15.1.1 Ménage du 631 Principale.
 - 15.2 Réparation de la clôture entre le terrain de la municipalité et celui de Monsieur Gravel.
 - 15.3 Cible famille Brandon
 - 15.4 Avis du ministère du transport.
 - 15.5 Dossier 841 rue Principale.
 - 15.6 Soumission de RL Gravel pour prise de mesures intérieures.
16. Correspondance.
17. Divers.
18. Levée de l'assemblée

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Le mardi 3 juillet 2018

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Résolution n° 2018-07-340

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessus.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018.

Résolution n° 2018-07-341

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 juin 2018.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. COMPTES À PAYER.

Résolution n° 2018-07-342

La secrétaire trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 12 juin 2018 au 27 juin 2018.

<u>Total des comptes à payer</u>	<u>180 126.62 \$</u>
<u>Compte en Banque au 27 juin 2018</u>	<u>171 004.98 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS.

Résolution n° 2018-07-343

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'adopter les états financiers trimestriels du 1 avril 2018 au 30 Juin 2018 tels que déposés.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.



Le mardi 3 juillet 2018

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen dépose une pétition pour faire avancer le dossier « Service Internet haute vitesse via la fibre optique du premier rang ». La Municipalité va contacter ELPC.

8. AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT 003-07-2018).

Avis de motion donné par Monsieur Bernard Coutu pour la modification du règlement # 003-07-2018 concernant les dates pour les ventes de garage.

9. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT #003-07-2018 CONCERNANT LES DATES DES VENTES DE GARAGE.

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'adopter le premier projet de règlement # 003-07-2018.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

10. SOUSSIONS POUR LE CHAMP D'ÉPURATION DU 631 ET DU 636 RUE PRINCIPALE.

Résolution n° 2018-07-344

Soumissionnaires

Roch Desrosiers	7 000.00\$ plus taxes
Transport J.L.M. Lépine	6 500.00\$ plus taxes
Ti-Bonhomme Excavation	6109.50\$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation pour le projet champ d'épuration ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a évalué les offres reçues ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Gilles Côté d'octroyer le contrat à la firme Ti-Bonhomme Excavation au montant de 6109.50 \$ plus taxes.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Le mardi 3 juillet 2018

11. SOUSSION POUR ÉLECTRICITÉ DU CENTRE.

Soumissionnaires

Léo Landreville	5275. \$ plus taxes avec les luminaires
Pierre Robillard	2718. \$ plus taxes avec les luminaires

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation pour le projet électricité du centre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a évalué les offres reçues ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'octroyer le contrat à la firme les entreprises Pierre Robillard Inc. au montant de 2718. \$ plus taxes.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

12. DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE LA MRC DE D'AUTAY # 238-2

Règlement modifiant le règlement 238 : Règlement déléguant un pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et abrogeant les règlements numéro 148 et 161 et leurs amendements.

Résolution n° 2018-07-345

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'accepter le dépôt du règlement de la MRC de d'Autray.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13. TERRAIN DU CIMETIÈRE.

Le conseil a été informé de la lettre de la fabrique concernant le terrain du cimetière et celui-ci se permet de prendre le temps d'évaluer cette possibilité afin de prendre une décision réfléchie.

14 DEMANDE.

14.1 Demande d'appui pour Sinfonia Souper-concert.
Cette demande est refusée.

14.2 J'ai soif de santé dans ma municipalité.
Cette demande est refusée.

14.3 Homme à tout faire.
Le conseil a décidé d'attendre le curriculum vitae de Monsieur Sylvain Paré.

Le mardi 3 juillet 2018

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



14.4 Demande de soutien « Semaine nationale de l'action communautaire automne de Lanaudière »

Cette demande est refusée.

14.5 Haie de cèdre par Monsieur Nault.

Résolution n° 2018-07-346

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Gilles Côté d'accepter de modifier la résolution n° 2018-05-316. En effet, le coût pour tailler la haie sera de 200 \$ plus taxes au lieu de 150 \$ plus taxes

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

15. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

15.1 Dossier 631 principale.

L'ouverture du dossier a été fait le jeudi 14 juin 2018, ça peut prendre environ 5 à 6 semaines avant de passer à la cour. Nos locataires ont signé un document dont ils reconnaissent que je leur ai remis le document # 404034 de la régie du logement.

15.1.1 Ménage du logement 631 rue Principale.

Résolution n° 2018-07-347

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'accepter de faire faire le ménage, peindre le logement en blanc et faire quelques menus travaux.

De plus, une réflexion pour éventuellement séparer le système d'eau pour que chaque logement et l'église soit autonome.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

15.2 Réparation de la clôture entre le terrain de la municipalité et celui de Monsieur Gravel.

Madame Audrey Sénéchal déclare ses intérêts,

Résolution n° 2018-07-348

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Marjolaine Marois de demander à Monsieur Sylvain Gravel s'il accepterait de s'occuper de demander une soumission pour ensuite payer la facture moitié-moitié avec la municipalité.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

15.3 Cible famille Brandon.

Nous avons reçu une lettre de remerciement pour notre contribution financière pour la fête de la famille 2018.

15.4 Avis du ministère du transport.

Nous avons eu la confirmation que nous allons recevoir le montant de la subvention en une seule fois sur présentation de la facture.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Le mardi 3 juillet 2018

**15.5 Dossier 841 rue Principale.
Résolution n° 2018-07-349**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Gilles Côté de mandater Maître Chaîné pour aller à la cour supérieure pour demander une injonction de démolition.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**15.6 Soumission de RL Gravel pour prise de mesures intérieures.
Cette demande est refusée.**

14. CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

15. DIVERS.

**15.1 Liste de réparation du 633 rue Principale
Nous allons évaluer l'état du perron avant et des coupe-froid des portes pour la prochaine réunion. Et vérifier pour la vitre à remplacer dans la verrière.**

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21 heures 5

Résolution n° 2018-07-350

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Marjolaine Marois et appuyée par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin,
Maire

Francine Rainville,
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
